

**ACADEMIE : LIMOGES**

**NOM Prénom : JAMOIS Marc**  
(patronymique)

**LETTRE DE MOTIVATION DU CANDIDAT**

3 pages dactylographiées maximum  
Police de caractères à utiliser : Arial taille 11 ou Times New Roman taille 12

Issu du premier degré, le déroulement de ma carrière m'a conduit très tôt à assurer la conduite et l'animation d'équipes éducatives. Mon expérience s'est également étendue au second degré dans le cadre du réseau des établissements français de l'étranger où j'ai été conduit à faire office de « faisant fonction » de chef d'établissement. Depuis septembre 2006 je dirige le Centre Départemental de Documentation Pédagogique de la Corrèze.

Marqué par la mobilité, mon parcours professionnel s'est néanmoins déroulé sans rupture, chaque étape fournissant une expérience nouvelle contribuant à préparer la suivante.

J'ai ainsi enchaîné avec conviction des missions variées qui m'ont permis de développer un ensemble de compétences dans les domaines de l'enseignement, de l'animation d'équipes pédagogiques et techniques, de la gestion comptable et financière, du suivi de relations avec les collectivités territoriales, du pilotage d'actions académiques, des techniques de l'information et de la communication pour l'éducation..

Dans des contextes différents je pense avoir été confronté à des situations proches de celles que peut rencontrer un chef d'établissement dans l'exercice de ses fonctions.

Cependant avant de prendre la décision de me présenter aux épreuves du concours je me suis posé la question suivante : « du professeur de collège ou de lycée possédant une bonne maîtrise de son environnement mais qui ne se serait consacré qu'à l'enseignement ou du directeur d'école ayant eu en charge des équipes pédagogiques, des effectifs parfois supérieurs à ceux de certains collèges mais qui n'aurait qu'une connaissance partielle du second degré, qui ferait le meilleur chef d'établissement ? »

La réponse qui s'impose est « ni l'un ni l'autre », un chef d'établissement n'est pas un « super directeur d'école » de même qu'exercer au préalable dans le second degré ne constitue pas la condition nécessaire et suffisante pour réussir dans les fonctions de personnel de direction.

Devenir chef d'établissement c'est assurément franchir un palier de responsabilités, évoluer vers un autre statut, acquérir une autre dimension bien au delà de sa position actuelle.

.../...

.../...

Je souhaite rassembler et mobiliser mes acquis et donner une nouvelle impulsion à mon parcours professionnel en assurant la charge de chef d'établissement dans le second degré. Je souhaite désormais venir en première ligne.

Réussir le concours constitue la première étape indispensable pour acquérir une légitimité auprès de mes futures équipes.

Je suis conscient des difficultés qui m'attendent mais je me sens prêt à relever ce défi avec lucidité et détermination.